



Création du Conseil Consultatif de la Jeunesse Africaine sur la Réduction des Risques de Catastrophe (CCJA - RRC)

I. Contexte

Les facteurs de risque de catastrophe tels que la faible gouvernance, le changement et la variabilité climatiques, et le développement non régulé exacerbent la fréquence et la fréquence des catastrophes. Cela entraîne des souffrances humaines et des pertes économiques considérables. Les impacts négatifs semblent augmenter au fur et à mesure des années. La réduction des risques de catastrophe contribue à réduire la vulnérabilité des communautés aux aléas et garantit des gains en termes de développement, garantissant ainsi un développement informé des risques, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable.

Au cours des dernières décennies, la réduction des risques de catastrophe en Afrique a été guidée par la Stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe en Afrique (SARRC), qui a été adoptée par les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) en 2004. La mise en œuvre de la Stratégie a été entreprise à travers le Programme d'Action de la SARRC élaboré en 2005. Elle a ensuite été étendue en lien avec le Cadre d'Action de Hyōgo (CAH) 2005-2015. Depuis 2015, la réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale est guidée par le Cadre de Sendai. Le cadre a été adopté par les États membres des Nations Unies lors de la 3ème Conférence mondiale des Nations Unies sur la RRC, à Sendai, au Japon.

Au niveau régional, les États membres de l'Union africaine ont exprimé leur ferme attachement à la mise en œuvre du Cadre de Sendai en adoptant le Programme d'action pour l'Afrique (PdA) pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Le PoA vise à atteindre le résultat global en Afrique décrit dans le Cadre de Sendai: « *La réduction substantielle des risques de catastrophe et des pertes en vies humaines, moyens de subsistance et santé, ainsi que des actifs économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, entreprises, communautés et pays d'ici 2030* ».

Le PdA, dans le cadre de ses composantes clés, appelle à la création du Conseil consultatif de la jeunesse africaine (CCJA-RRC). Cela n'est pas une surprise puisque, selon les estimations actuelles, le continent africain compterait 1,2 milliard d'habitants dont 60% de la population aurait moins de 35 ans. Malheureusement, les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par les catastrophes en raison de leurs vulnérabilités. Cependant, ils peuvent devenir des agents de changement quand ils sont responsabilisés. Le CCJA espère atteindre cet objectif. La création du CCJA s'inspire de la priorité 2 «Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe» du Cadre de Sendai. La fondation du conseil est également fortement influencée par la Plateforme d'engagement des jeunes (PEJ). Ceci afin d'assurer la cohérence avec les agendas du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et du Département des affaires économiques et

sociales des Nations Unies (ECOSOC). Les deux entités des Nations Unies ont pour ordre du jour d'ici 2020 de renforcer la participation collective et significative des jeunes à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à la révision des politiques de RRC.

II. Objectif

La création du CCJA institutionnalisera les relations de travail de l'Union africaine avec les enfants et les jeunes en tant que principaux groupes de parties prenantes dans la réduction des risques de catastrophe sur le continent. Cela renforcera l'engagement significatif et la participation des jeunes africains aux activités et initiatives de RRC. Le CCJA devrait constituer une plate-forme inclusive, ouverte et transparente permettant aux jeunes Africains de participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à la révision des politiques continentales / régionales en matière de RRC.

III. Etendue des missions

Le CCJA soutiendrait le renforcement des capacités de la Jeunesse africaine, la conception de politiques tenant compte de la jeunesse, la mise en œuvre, le suivi et l'examen de la RRC en Afrique, à tous les niveaux. La portée des travaux du CCJA couvrira géographiquement les activités de RRC en Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Sud, Centrale et du Nord. Les quatre domaines prioritaires du CCJA et sa représentation régionale reflètent la vision du PdA pour la mise en œuvre des quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai en Afrique. Ces priorités sont: i) Comprendre les risques de catastrophe ; ii) Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer les risques de catastrophe, iii) Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience et iv) améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour «reconstruire mieux» dans les domaines du relèvement, de la réhabilitation et de la reconstruction. Le Département de l'Economie Rurale et de l'Agriculture de la CUA (DERA), par le biais de son Unité de RRC, travaillera en étroite collaboration avec la Division de la jeunesse de l'UA pour soutenir le fonctionnement du CCJA-RRC. La DERA coordonnera les activités du CCJA. La Division de la jeunesse de l'UA jouera un rôle consultatif en matière d'engagement des jeunes.

IV. Conditions

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux:

Nationalité: Jeunes experts (âgés de moins de 35 ans) possédant la nationalité d'un État membre de l'Union africaine (UA) ou d'Organisations dirigées par des jeunes ou axées sur les jeunes, passionnées et activement impliquées dans des activités de réduction des risques de catastrophe en Afrique.

Limites: Toutes les entités formelles ou informelles dirigées par des jeunes et au service des jeunes, ainsi que leurs membres et individus, peuvent demander à devenir membres.

Langue: Les langues officielles du Conseil sont l'Anglais et le Français. La connaissance d'une autre langue officielle de la CUA serait souhaitable.

Durée: L'adhésion au CCJA dure deux ans.

Élections: les membres doivent être élus tous les deux ans en marge de la Plate-forme régionale africaine pour la RRC par les jeunes africains présents.

V. Missions globales du CCJA

i) Créer et entretenir un réseau d'organisations de jeunes africains, d'organisations dirigées par des jeunes et ciblées avec des décideurs, afin de renforcer la mission de la CUA consistant à impliquer de manière significative les jeunes dans la sensibilisation des

communautés à la RRC.

ii) Créer et faciliter le renforcement des capacités et d'autonomisation des plateformes pour les jeunes africains afin d'améliorer et d'améliorer leurs capacités en tant qu'agents de changement en matière de RRC.

iii) Travailler avec les Points Focaux nationaux de la RRC, les Communautés économiques régionales (CER), les partenaires de l'Union africaine et les autres parties prenantes pour promouvoir les synergies et la cohérence des activités de RRC menées par des jeunes sur le continent.

iv) Assurer l'intégration et la rationalisation de la contribution des actions de la jeunesse africaine aux activités de RRC aux niveaux national, régional et mondial; et

v) Coordonner avec la CUA, les CER et la Division de la jeunesse de la CUA pour veiller à ce que les objectifs du PoA soient atteints, et participer à sa mise en œuvre, à son suivi et à sa révision par le biais de la participation des jeunes à la RRC.

VI) Compétences spécifiques requises

1. Les candidats seront considérés comme REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX pour l'Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Sud, l'Afrique centrale et du Nord (2 pour chaque région (1 homme et 1 femme), 10 places au total):

- Prouver une participation effective aux activités RRC des jeunes dans les régions concernées
- Démontrer comment ils envisagent de s'engager auprès de la CUA, des CER de l'Union africaine, des Gouvernements nationaux et locaux pour la création ou le renforcement de stratégies de RRC intégrant les jeunes.
- Prouver leur relation avec d'autres groupes de jeunes de RRC ou réseaux de jeunes (à l'intérieur et à l'extérieur de leurs régions) avec lesquels ils s'associent pour démontrer la force de leur réseau
- Démontrer comment ils envisagent faciliter le renforcement des capacités et les plateformes d'échange de connaissances dans leur région
- Egalement montrer comment ils envisagent de travailler avec les autres membres du conseil pour atteindre son objectif.

2. Candidats à considérer dans le cadre de la PRIORITÉ 1 - Comprendre le risque de catastrophe:

- Prouver l'évidence des travaux scientifiques sur la création et la gestion de connaissances sur les dangers, la vulnérabilité et l'exposition à la RRC ;
- Démontrer comment ils vont tirer parti du réseau de Peri-Peri U pour renforcer les capacités des jeunes scientifiques en RRC. Cela pourrait être fait en développant des activités avec d'autres réseaux académiques déjà engagés.

- Montrer comment ils prévoient de faciliter la collaboration interdisciplinaire et intergénérationnelle de jeunes scientifiques africains avec des scientifiques reconnus en appliquant leurs recherches scientifiques existantes et en cours pour la mise en œuvre, la surveillance et le suivi et la révision du Cadre de Sendai.
- Démontrer comment ils prévoient de réunir de jeunes scientifiques et d'autres groupes, tels que des acteurs communautaires et des décideurs, pour identifier les lacunes, faire des recommandations sur les bonnes pratiques et les nouvelles tendances en matière de gestion des connaissances en matière de RRC.
- Egalement montrer comment ils envisagent de travailler avec les autres membres du conseil pour atteindre son objectif.

3. Candidats à considérer au titre de la PRIORITÉ 2 - Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour gérer les catastrophes :

- Démontrer une expérience dans la formulation de politiques et la mise en œuvre de l'intégration des jeunes dans la réduction des risques de catastrophe à n'importe quelle échelle de gouvernance
- Expliquer comment ils vont collaborer avec les jeunes politiciens et les acteurs politiques pour faire avancer la volonté politique en faveur de la RRC
- Montrer comment ils faciliteraient le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des jeunes à différents niveaux de gouvernement
- Démontrer comment ils soutiendront le plaidoyer et la génération de connaissances sur la gouvernance des risques de catastrophe
- Doit également montrer comment ils envisagent de travailler avec les autres membres du conseil pour atteindre son objectif.

4. Candidats à considérer au titre de la PRIORITÉ 3 - Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour la résilience :

- Démontrer ses connaissances dans l'investissement pour la réduction des risques de catastrophe pour la résilience
- Avoir une connaissance des instruments financiers et une expérience de la rédaction de propositions de demande de fonds pour des projets.
- Démontrer comment ils prévoient de promouvoir les initiatives des jeunes en matière d'atténuation et d'adaptation afin d'investir dans la résilience.
- Démontrer comment ils entendent renforcer et partager les connaissances des jeunes sur les Ressources financières disponibles pour la RRC.
- Egalement montrer comment ils envisagent de travailler avec les autres membres du conseil pour atteindre son objectif.

5. Candidats à considérer dans le cadre de la PRIORITÉ 4 - Améliorer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et pour «reconstruire mieux» dans les domaines du relèvement, de la réhabilitation et de la reconstruction:

- Démontrer avoir des connaissances en matière de préparation et de «reconstruire mieux» en matière de réduction des risques de catastrophe.

- Démontrer comment ils envisagent de travailler avec les parties prenantes concernées pour faciliter le partage des connaissances et le renforcement des capacités pour et avec les jeunes lors de la phase de préparation aux catastrophes.
- Être capable de créer et de gérer une plateforme de partage et de gestion des connaissances pour partager les leçons apprises et les meilleures pratiques avec et pour les jeunes en RRC.
- Démontrer comment ils faciliteront le renforcement des capacités intergénérationnelles en matière de RRC entre les praticiens jeunes et les praticiens expérimentés en RRC à différents niveaux d'engagement pour préparer et «reconstruire mieux» suite aux catastrophes.
- Également montrer comment ils envisagent de travailler avec les autres membres du conseil pour atteindre son objectif.

6. Candidats à considérer dans la REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES À BASE COMMUNAUTAIRE:

- Fournir la preuve d'activités de RRC au niveau communautaire
- Démontrer comment ils prévoient de lier les activités des jeunes au niveau communautaire à celles au niveau national;
- Démontrer l'expérience et la preuve de la compétence en matière de campagnes avec les médias sociaux dans les activités de RRC et avec les parties prenantes concernées
- Démontrer une expérience dans l'organisation du renforcement des capacités et du partage des connaissances en matière de RRC au sein des communautés
- Également montrer comment ils envisagent de travailler avec les autres membres du conseil pour atteindre son objectif.

i) Fréquence des Réunions

Le CCJA-RRC se réunira deux fois par an en alternant réunions physiques et réunions en ligne. La présidence de la réunion sera confiée à tour de rôle à l'un des membres du CCJA. Le président sera secondé par un autre membre qui servira de secrétaire pour rédiger le compte rendu des réunions. Le rapport doit mettre en évidence les travaux effectués, les progrès accomplis et les actions en cours et les décisions prises. Le rôle du secrétaire consistera également à envoyer des courriers électroniques de suivi aux membres du CCJA après chaque réunion.

ii) Programme de travail et de rapport

Le programme de travail annuel sera préparé par les membres du conseil d'administration sur la base du profil des membres et comme décrit dans la section «Portée des travaux» du présent appel à manifestation d'intérêt. Le programme de travail sera conforme au PoA et au cadre de Sendai. Le CCJA publiera des rapports semestriels à la CUA dans lesquels il indiquera l'avancement des travaux.

iii) Procédure de soumission et date de clôture

Les jeunes experts (âgés de moins de 35 ans) ou les organisations dirigées par des jeunes ou axées sur les jeunes qui répondent aux critères de sélection de base du CCJA devraient soumettre un dossier de candidature complet qui sera examiné par un Comité. Une candidature complète comprend un curriculum vitae détaillé (3 pages maximum) et une lettre de motivation (2 pages maximum). En outre, une preuve de travail, par exemple des liens sur les réseaux sociaux, des blogs, des publications universitaires, des articles d'opinion, etc. sur la réduction

des risques de catastrophe peut être soumise en tant qu'annexe du dossier de candidature. Les soumissions doivent être soumises aux Courriels suivants: **DianeA@africa-union.org** et **KoualaoA@africa-union.org**, au plus tard le **14 Avril 2019**.

L'objet de l'e-mail doit indiquer spécifiquement EOI plus le poste spécifique pour lequel vous postulez. Par exemple: EOI-CCJA - Priorité 1 ou Représentant régional EOI-CCJA. Les soumissions incomplètes ou tardives ne seront pas considérées. Les jeunes femmes et les personnes à besoins spécifiques sont particulièrement encouragées à postuler.